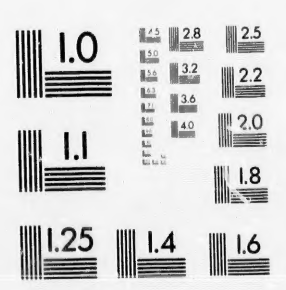
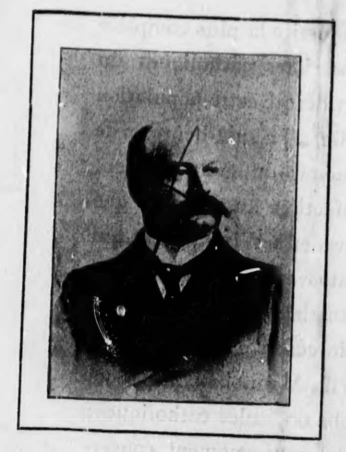

1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0





AUX ELECTEURS

DE LA

DIVISION ELECTORALE DE MAISONNEUVE

MESSIEURS,

Avant de remercier les membres de la Convention Libérale de la Division de Maisonneuve et les amis indépendants de cette circonscription qui ont bien voulu m'offrir de nouveau la candidature dans la présente élection, je considère qu'il est de mon devoir d'exprimer à la brave population de Maisonneuve, que j'ai eu l'honneur de représenter depuis 1896, ma cordiale reconnaissance pour les attentions et les égards qui m'ont été prodigués au cours de mon mandat par tous les électeurs sans distinction de parti politique ni d'opinions personnelles.

A l'unanimité de ses membres, la Convention Libérale de votre circonscription m'a demandé de me laisser porter candidat; c'est avec fierté que j'accepte cette occasion nouvelle de vous rendre les services que vous méritez et d'aider, dans la mesure de mes forces, au progrès général du pays et surtout au développement de la partie-est de Montréal avec laquelle je me suis depuis si longtemps identifié.

Vous me permettrez, avant d'aller plus loin, de vous rendre compte aussi clairement et aussi brièvement que possible de la façon dont j'ai rempli la tâche que vous m'avez confiée en 1896. Lorsque je sollicitai vos suffrages, à cette époque, deux grandes questions fondamentales agitaient les esprits: la question des écoles du Manitoba et celle de la réforme du tarif, et sur ces deux questions, je pris une position absolument tranchée que vous n'avez pas oubliée.

Sur la question des écoles du Manitoba, j'exigeais que la justice la plus complète et la plus efficace fût rendue immédiatement à nos compatriotes catholiques du Manitoba et qu'on en finit avec les tergiversations qui avaient désolé cette population et qui menaçaient de conduire le Canada à la guerre civile. Je suis heureux de pouvoir proclamer que six mois après l'avènement au pouvoir du gouvernement Laurier, les catholiques du Manitoba recevaient une satisfaction aussi large que possible, par l'arrangement Laurier-Greenway, ratifié à Ottawa et à Winnipeg, et qui a fait disparaître cette question du terrain brûlant de la controverse. Le règlement intervenu n'est peut-être pas parfait, comme toute œuvre humaine, il est perfectible ; mais si nous le jugeons par ses résultats nous sommes forcés d'admettre qu'il a apporté un soulagement inespéré aux griefs des catholiques du Manitoba. En 1890, lorsque Greenway passa sa loi scolaire, il y avait au Manitoba 60 écoles catholiques ; en 1896 après les allées et venues et les atermoiements du gouvernement conservateur, le nombre des écoles catholiques était descendu à trois ; en 1900, grâce au règlement Laurier-Greenway, il y a au Manitoba, 120 écoles où l'on enseigne le français et où l'on donne l'instruction religieuse catholiques.

Si l'esprit de parti n'aveuglait pas tant d'esprits, il n'y aurait qu'une voix pour rendre hommage à l'énergie que M. Laurier a dû déployer pour obtenir un pareil résultat. Il faut que ce résultat soit bien favorable aux catholiques du Manitoba puisqu'il a entraîné la chute du cabinet Greenway.

Quant à la réforme du tarif, je vous promettais en 1896 que nous aurions une réforme du tarif, mais que je veillerais soigneusement à ce qu'elle s'opèrât sans nuire aux industries existantes et sans porter atteinte à leur développement ni à leur prospérité. J'ai tenu parole. Le gouvernement Laurier a opéré dans le tarif des changements qui ne portent pas sur moins de 107 articles du tarif des douanes, et constituent une réduction dont la moyenne est de 6 à 6¼ p. c. sur les taxes payables par le cultivateur ; les classes modestes, dans plus de 50 cas, ont joui des avantages de la substitution de droits *ad valorem* sur les objets de luxe aux droits spécifiques appliqués indistinctement sur le riche et sur le pauvre.

Ce changement considérable s'est opéré sans perturbation, sans affecter aucune industrie, sans trouble sur le marché. Bien plus, le gouvernement qui a réduit les droits, peut présenter aujourd'hui au peuple, au lieu des déficits conservateurs, un surplus, dans la dernière année, de sept millions et demi. Les manufactures marchent à toute vapeur, les ouvriers ont du travail et personne n'a souffert de cette réforme opérée sagement et intelligemment, comme je vous l'avais promis.

Maintenant, une des graves raisons pour lesquelles j'acceptai la candidature que vous m'offriez en 1896, c'est que je désirais ardemment m'employer à faire rendre justice à Montréal. Notre belle Cité, la métropole du Canada, avait souffert d'une indigne négligence de la part des gouvernements antérieurs qui l'avaient laissée dans un état pitoyable d'abandon. Grâce à mes efforts réunis au travail incessant des autres députés liberaux de l'île et du district de Montréal, et à l'appui puissant de Sir Wilfrid Laurier et de son gouvernement, j'ai réussi à faire reconnaître Montréal comme Port National; j'ai amené le gouvernement Fédéral à prendre à sa charge le coût des travaux à exécuter dans la partie est du Port de Montréal. Actuellement un contrat est en cours d'exécution pour des travaux représentant $700,000, et ce n'est que le commencement de l'exécution d'un plan général comportant une dépense de cinq millions de dollars, y compris la câle sèche.

Voilà ce que j'ai obtenu du gouvernement et je suis heureux d'ajouter que ma position de membre de la Commission du Hâvre de Montréal m'a permis et me permettra encore à l'avenir de veiller d'une façon efficace à la juste distribution du travail parmi les ouvriers de cette division et au paiement de gages convenables d'après des tarifs dont les entrepreneurs ne pourront se départir sans encourir toutes les sévérités de la loi.

Il est un sujet dont je crois devoir vous entretenir parcequ'il peut se présenter dans la discussion au cours de la campagne, et parcequ'il devient d'un intérêt immédiat en raison du retour prochain de nos courageux militaires qui reviennent d'Afrique. Vous savez tous que j'ai approuvé dès le début l'idée de l'envoi d'un contingent canadien en Afrique pour combattre au Transvaal, et que j'ai secondé de tous mes efforts ce qui s'est fait pour obtenir une participation active du Canada aux grandes luttes de l'Empire. Je pense que vous reconnaîtrez que nous ne pouvions pas accomplir d'œuvre plus propre à rehausser le Canada devant le monde entier, à rendre notre nom plus glorieux comme nation et comme peuple, et à attirer sur nous les sympathies morales et pratiques de la nation britannique.

Je ne voudrais pas abuser de votre patience dans cette lettre fort longue déjà pour vous énumérer les bienfaits dont le gouvernement Laurier a comblé le pays; pour parler de ce merveilleux accroissement du commerce général du Canada, accroissement de 140 millions de dollars en quatre ans; de l'affermissement de notre crédit qui nous permet de trouver de l'argent à 2½ par cent; de l'admission de nos obligations sur le marché de Londres, comme valeurs qui peuvent être acceptées; de la transformation des deficits en surplus; de l'augmentation de notre commerce

d'exportation de produits canadiens, s'élevant à 40 millions ; de l'immense développement du commerce du port de Montréal en particulier, devenu le grand entrepôt du commerce de l'ouest.

Le quartier d'Hochelaga n'avait pas de bâtisses publiques et le besoin s'en faisait sentir depuis longtemps. J'ai obtenu un crédit suffisant pour cette fin, et un magnifique bureau de poste va y être construit au prix de $25,000. Le terrain est acheté et les travaux commencés.

Les ouvriers de cette division ne doivent pas oublier que le gouvernement Laurier est le premier qui se soit appliqué d'une façon pratique et efficace à la résolution des grands problèmes ouvriers ; c'est lui qui a introduit la clause de minimum des salaires dans les contrats du gouvernement ; qui a fait passer la loi de conciliation ; qui a élevé la taxe des Chinois ; qui a passé une loi pour assurer l'hygiène des ouvriers employés aux travaux publics ; qui a aboli le *sweating system* ; qui a adopté une loi contre l'introduction des travailleurs étrangers et qui a créé la *Gazette du Travail.*

Je serais certainement entraîné trop loin si je voulais rappeler tout ce que le gouvernement Laurier a fait pour le pays ; d'ailleurs son œuvre parle d'elle-même, elle proclame sa grandeur, son énergie et son habilité, plus haut que ne pourraient le faire de longs écrits.

Mes amis, électeurs et patriotes de Maisonneuve :

Ralliez-vous autour de Sir Wilfrid Laurier.

Faites que son triomphe soit grand, éclatant, le 7 novembre ; et ne restez pas en arrière des autres provinces qui, toutes, rivalisent pour faire honneur au plus grand Canadien de notre époque, à Sir Wilfrid Laurier.

Donnez lui le temps dont il a besoin pour compléter son œuvre de progrès moral et matériel, pour écrire l'une des pages les plus glorieuses de notre histoire.

Votre très humble et obéissant serviteur,

RAYMOND PRÉFONTAINE.